

LE PRESIDENT CERTIFIE

N°2022-29

OBJET :

1. Que la convocation de tous les membres du Conseil d'Administration en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite, conforme au texte du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée, par extrait à la porte de la Mairie le 09 Décembre 2022 et qu'il n'a pas été présenté d'observations ;

2. Que le nombre de membres en exercice, au jour de la séance, était de 15 sur lesquels il y avait 12 membres présents, à savoir :

Monsieur Jean-Luc CHERVIN
Madame Isabelle BERTHELOT
Madame Martine SCHMÜCK
Madame Michelle BOUCHET
Madame Annie FASSOLETTE
Madame Andrée RICCETTI
Monsieur Cédric SCHÜNEMANN

Madame Catherine REMY-MENU
Monsieur Gilles CONVERT
Madame Christiane PERROTON
Madame Suzanne KELLER
Madame Chantal LACOUR

**EHPAD QUIETUDE –
ETAT PREVISIONNEL DES
RECETTES ET DEPENSES
2023**

Absents avec excuses :
Monsieur Daniel BARRET

REÇU LE
13 DEC. 2022
SOUS-PREFECTURE de ROANNE
LOIRE 42-02-79

Secrétaire élu pour la durée de la session :

Vu

A l'ouverture de la séance, M. le Président a déposé sur le bureau de l'assemblée, le pouvoir écrit donné à un collègue par les membres empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article R 123-21 du code de l'action sociale et des familles.

NOMS DES MANDATS	NOMS DES MANDATAIRES
Monsieur Daniel BARRET	Monsieur Jean-Luc CHERVIN

Le Conseil d'Administration a donné acte de ce dépôt.

EHPAD Quiétude

Etat prévisionnel des recettes et des dépenses 2023

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.1612-1 et suivants ;

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles en ses articles L.313-12 (IV ter), L.313-12-2, L.315-1, L315-9 et R.314-5, R.314-210 et suivants ;

Vu la loi 2015-1776 du 28 Décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement (art. 58 principalement) ;

Vu le décret N° 2016-1815 du 21 Décembre 2016 modifiant les dispositions financières applicables aux établissements et services sociaux et médico-sociaux ;

Exposé des motifs :

L'article 58 de la loi 2015-1776 du 28 Décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement, introduit à compter de l'exercice 2017, une réforme tarifaire pour les EHPAD avec la mise en place d'une tarification dite « à la ressource », des prestations de soins et de dépendance.

Ainsi, l'Agence Régionale de Santé Auvergne/Rhône-Alpes et le Conseil départemental de la Loire fixeront le niveau de ressources des EHPAD sur la base d'une équation tarifaire calculée en tenant compte des caractéristiques de l'établissement, notamment le niveau de dépendance, de soins requis, la capacité installée, l'activité, et autres.

Cette réforme tarifaire a pour conséquence majeure l'évolution du cadre budgétaire et comptable applicable aux établissements médico-sociaux comme le nôtre.

Ainsi, l'article 58 prévoit pour les EHPAD la conclusion d'un Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens 2019/2023 qui a remplacé dès le 1^{er} Janvier 2019 la convention pluriannuelle tripartite 2013/2017 et la présentation de l'E.P.R.D complet (≠ Budget Prévisionnel).

L'Etat Prévisionnel des Recettes et des Dépenses 2023 se présente de la manière suivante :

-L'activité prévisionnelle 2023 calculée à partir d'une capacité de 78 lits permanents, est établie sur la base de :

=> 28 101 journées pour l'Hébergement

=> 27 939 journées pour la Dépendance et le Soins (PMP 204 / GMP 835).

Considérant, l'obligation réglementaire et la nécessité de soumettre le vote des crédits de l'E.P.R.D 2023 au Conseil d'Administration du C.C.A.S de la ville de Riorges ;

Le Conseil d'Administration après en avoir délibéré,

DECIDE,

Article 1^{er} :

D'approuver l'E.P.R.D de l'exercice 2023 tel qui est présenté.

Article 2 :

Le Président du C.C.A.S de la ville de Riorges et le Trésorier Municipal de Roanne sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'application de la présente délibération.

GROUPE FONCTIONNELS
Compte de Résultat Prévisionnel

Charges d'Exploitation

GROUPE FONCTIONNEL I

Dépenses afférentes à l'exploitation courante
Comprenant les Comptes 60 – 611 – 624 – 625 – 626 – 628 – 709 et 713.

Montant prévisionnel = 513 500.00 €

GROUPE FONCTIONNEL II

Dépenses afférentes au personnel
Comprenant les Comptes 621 – 622 – 631 – 633 et 64.

Montant prévisionnel = 2 759 800.00 €

GROUPE FONCTIONNEL III

Dépenses afférentes à la structure
Comprenant les Comptes 61 (sauf 611) – 623 – 627 – 635 – 637 – 65 – 66 – 67 et 68.

Montant prévisionnel = 331 600.00 €

▪ **TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION** → **3 604 900.00 €**

Produits d'Exploitation

GROUPE FONCTIONNEL I

Produits de la tarification
Comptes 73 [-]

Montant prévisionnel = 3 464 791.07 €

GROUPE FONCTIONNEL II

Autres produits relatifs à l'exploitation
Comprenant les Comptes 70 – 71 – 72 – 74 – 75 – 603 – 609 – 619 – 629 – 6419 – 6429 – 6439 – 6459 – 6469 – 6479 et 6489.

Montant prévisionnel = 20 000.00 €

GROUPE FONCTIONNEL III

Produits financiers, Produits exceptionnels et produits non encaissables
Comprenant les Comptes 76 – 77 – 78 – 79.

Montant prévisionnel = 208 695.00 €

▪ **TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION** → **3 693 486.07 €**

TABLEAU DE FINANCEMENT PREVISIONNEL
--

Emplois

TITRE 1

Remboursement des dettes financières <i>Compte 165.</i>
--

Montant prévisionnel = 45 000.00 €

TITRE 2

Acquisition d'éléments de l'actif immobilisé <i>Compte 20 – 21 – 23 – 26 – 27 (sauf 2768).</i>

Montant prévisionnel = 126 500.00 €
--

TITRE 3

Autres emplois <i>Compte 481 & Chapitre 071 (Annulation de titres sur exercices clos).</i>

Montant prévisionnel = 0,00 €

- TOTAL DES EMPLOIS D'INVESTISSEMENT : → 171 500.00 €

Ressources

TITRE 1

Augmentation des capitaux propres <i>Compte 10 – 13.</i>

Montant prévisionnel = 0.00 €

TITRE 2

Augmentation des dettes financières <i>Compte 165.</i>

Montant prévisionnel = 45 000.00 €

TITRE 3

Autres emplois

<i>Comptes 27 (sauf 271 – 272 – 273 – 2768) – 775 – Chapitre 070 (Annulations de mandats sur exercices clos).</i>

Montant prévisionnel = 0.00 €

- TOTAL DES RESSOURCES D'INVESTISSEMENT : → 45 000.00 €

- CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT ⇔ 88 586.07 €
- PRELEVEMENT SUR LE FOND DE ROULEMENT ⇔ 37 913.93 €

EMPLOIS		RESSOURCES	
Insuffisance d'autofinancement		88 586.07 €	Capacité d'autofinancement
Remboursement de dette	45 000.00 €	45 000.00 €	Emprunts
Immobilisations	126 500.00 €		Dotations et subventions
Autres emplois			Cession d'immobilisations
Total des emplois	171 500.00 €	133 586.07 €	Total des ressources
Apport au fond de roulement		37 913.93 €	Prélèvement sur le fonds de roulement
Total équilibre du TFP	171 500.00 €	171 500.00 €	Total équilibre du TFP

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
 Vu le Code de l'action sociale et des familles ;
 Après en avoir délibéré, le conseil d'administration, à l'unanimité, approuve la délibération.

Ont signé au registre tous les membres présents
 Certifié,
 RIORGES, le 08 décembre 2022

Jean-Luc CHERVIN
 Président du C.C.A.S.



(Handwritten signature of Jean-Luc Chervin)